

## Demande d'enregistrement et d'agrément pour un centre VHU

Commune du Vernet (09)



Référence : 95335

Date : Juin 2016

[www.ectare.fr](http://www.ectare.fr)



# I. LETTRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT



Laurent HORNECH  
Lieu-dit « Embayonne »  
09700 Le VERNET

Madame la Préfète  
Département de l'Ariège

*Objet :*

Demande d'enregistrement pour l'exploitation  
d'une unité de dépollution et de démontage de  
véhicules hors d'usage

*Références :*

Livre V du Code de l'Environnement.

Le Vernet, le 7 juin 2016

Madame la Préfète,

Je soussigné Laurent HORNECH, agissant en ma qualité d'entrepreneur indépendant sous le nom LAURENT SERVICES, sollicite :

- l'enregistrement d'une **unité de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage** visée par la rubrique 2712-1-b au lieu-dit « Embayonne », commune du Vernet,
- l'agrément au titre de l'article R.543-162 du code de l'environnement,
- une demande de dérogation concernant les caractéristiques techniques du bâtiment, en effet, s'agissant d'un hangar technique ancien, il n'est pas économiquement envisageable de mettre en place toutes les dispositions prévues par l'arrêté du 26 novembre 2012.

Vous voudrez bien trouver ci-après les renseignements demandés par les articles R.512-46-3 et suivants du code de l'environnement.

**Identité du demandeur**

Dénomination de l'Entreprise :	LAURENT SERVICES
Forme juridique :	Micro entrepreneur
Code APE :	4511Z
SIRET	750 479 776 00031
Adresse du siège social :	1 impasse Bruno Frei 09700 Le VERNET
Téléphone :	06 59 50 05 60
Prénom et nom du signataire de la demande :	Laurent HORNECH

## Emplacement du site : situation cadastrale et statut foncier, superficie et limites

Le site est localisé sur le territoire de la commune du Vernet, en bordure de la RD 820 et à proximité de l'accès à l'autoroute A 66. Le site est implanté sur la parcelle n°1476, section OB, du cadastre du Vernet.

La superficie occupée par les installations à l'intérieur de la parcelle est de 9 347 m<sup>2</sup>.

## Nature et volume de l'activité - Rubriques de la nomenclature Installations Classées et Eau - Périmètre et règles de servitudes d'utilité publique requises

L'activité consiste à récupérer des véhicules hors d'usage afin de les démonter et récupérer les pièces réutilisables. La partie non réutilisable des véhicules est éliminée par des filières de recyclages agréées.

Le projet de la société LAURENT SERVICES vise le marché local et principalement une clientèle défavorisée. Le projet consiste en effet à proposer des pièces à bas prix pour permettre aux personnes à faible revenus, en recherche d'emploi ou en situation sociale et économique difficile, d'utiliser un véhicule. Les déplacements en zone rurale ou péri urbaine sont difficiles et restent néanmoins indispensables pour effectuer toutes les démarches qu'impose la situation de ces personnes. Le projet s'inscrit donc dans une démarche solidaire peu développée dans le secteur.

L'ensemble des activités est effectué conformément aux dispositions précisées :

- aux articles R543-156 à R543-165 du Code de l'environnement,
- à l'arrêté du 6 avril 2005 fixant les règles d'établissement du récépissé de prise en charge pour destruction et du certificat de destruction d'un véhicule hors d'usage,
- à l'arrêté du 2 mai 2012 relatif aux agréments des exploitants des centres VHU et aux agréments des exploitants des installations de broyage de véhicules hors d'usage.

L'activité prévoit le retraitement d'environ 140 véhicules par an.

Plusieurs rubriques de la nomenclature sont concernées par cette activité **au titre du code de l'environnement** (annexe à l'article R. 511-9 fixant la nomenclature des installations classées). Elles sont listées dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Numéro	Capacités	Régime
Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage <i>Soumis à enregistrement de 100 m<sup>2</sup> à 30 000 m<sup>2</sup></i>	2712-1-b	9 347 m <sup>2</sup>	Enregistrement
Installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques <i>Seuil de classement à 100 m<sup>3</sup></i>	2711-2	< 2 m <sup>3</sup>	Non soumis

Désignation	Numéro	Capacités	Régime
Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement <i>Seuil de classement à 50 t</i>	4734-2	< 2 t	Non soumis
Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) <i>Seuil de classement à 1 000 m<sup>3</sup></i>	2663-2	< 40 m <sup>3</sup>	Non soumis
Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711 <i>Seuil de classement à 100 m<sup>3</sup></i>	2714-2	< 1 m <sup>3</sup>	Non soumis

### Mode d'exploitation

#### Horaires de travail

Le site ne prévoyant pas de stockage de véhicule hors d'usage proprement dits, leur dépollution sera effectuée au fur et à mesure de leur arrivée sur le site. L'activité sera réalisée dans les créneaux horaires suivants :  
de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

#### Matières premières employées

Les « matières premières » employées seront exclusivement des véhicules hors d'usage. L'unité de dépollution, implantée dans le hangar est équipée d'une plateforme imperméabilisée et couverte de façon à recevoir les véhicules hors d'usage (VHU).  
Les pièces mécaniques, électriques ou électroniques et les plastiques seront stockés dans le hangar.  
Les véhicules dépollués et les pièces de carrosseries seront stockés sur le parking à l'extérieur.

Le carburant, les huiles et les divers liquides potentiellement polluants récupérés seront stockés dans des cuves étanches placées dans la fosse faisant office de rétention, à l'intérieur du bâtiment.

#### Produits accessoires employés et source d'énergie utilisée

- dégraissant et essence pour le nettoyage de certaines pièces,
- électricité pour l'éclairage et le rechargement de l'outillage (les outils seront exclusivement des appareils électroportatifs à accus rechargeables),

### **Méthode d'exploitation**

Les véhicules hors d'usages seront apportés sur le site par le pétitionnaire ou des particuliers, et directement placés dans le hangar sur la zone de dépollution pour y être traités.

Après récupération de tous les fluides, les pièces récupérables seront démontées et stockées, soit dans le hangar pour les pièces mécaniques, électriques, électroniques ou plastiques ; soit sur le parking pour les carrosseries dépolluées ou les pièces de carrosserie et les pare-brise.

### **Pièces constitutives du dossier**

Tous ces points sont détaillés dans les pièces jointes, présentées conformément aux dispositions de l'article R.512-46-4 modifié du Code de l'environnement, avec notamment :

- une carte au 1 / 25 000 sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation projetée ;
- un plan à l'échelle de 1 / 2 500 des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres ;
- un plan d'ensemble à l'échelle<sup>1</sup> de 1 / 800 indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants, le tracé des réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau.

En outre, le dossier joint à la présente demande aborde les différents points soulevés par l'article précité au travers des chapitres suivants :

- Demande d'enregistrement
- Pièces jointes :
  - Pièces graphiques (voir ci-dessus)
  - Compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue par le plan local d'urbanisme, ainsi qu'avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et avec le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés ;
  - proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagnée de l'avis du propriétaire, ainsi que celui du maire,
  - une note relative à l'évaluation des incidences sur les intérêts visés par le réseau Natura 2000 ;
  - les capacités techniques et financières de l'exploitant ;
  - la justification du respect des prescriptions applicables à l'installation, notamment les prescriptions générales édictées par le ministre chargé des

---

<sup>1</sup> L'article précité indique que le dossier de demande d'enregistrement doit comporter un plan d'ensemble à l'échelle 1/200, une échelle réduite pouvant, à la requête du demandeur, être acceptée par l'administration. Nous sollicitons l'autorisation de joindre à notre demande un plan d'ensemble au 1/800, plus facile à consulter qu'un plan au 1/200.



installations classées en application du I de l'article L. 512-7 (arrêté du 26 novembre 2012) ;

- la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes mentionnés aux 4° à 11° de l'article R. 122-17 ainsi qu'avec les mesures fixées par l'arrêté prévu à l'article R. 222-36.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération

Laurent HORNECH,  
Responsable de la société LAURENT SERVICES.





## II. TABLE DES MATIÈRES

<b>I. LETTRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT .....</b>	<b>1</b>
<b>II. TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>9</b>
<b>III. PRÉAMBULE.....</b>	<b>11</b>
<b>IV. DEMANDE D'ENREGISTREMENT .....</b>	<b>13</b>
1. PRÉSENTATION DU DEMANDEUR .....	13
2. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE .....	13
2.1. Situation générale et topographie .....	13
2.2. Situation cadastrale détaillée .....	15
2.3. Accès .....	15
2.4. Situation administrative du site .....	16
3. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS .....	17
3.1. Description et nature des activités .....	17
3.2. Volume des activités.....	18
3.3. Rubriques de la nomenclature des ICPE .....	18
4. DESCRIPTION DES INCIDENCES POTENTIELLES .....	20
4.1. Contraintes et servitudes affectant le site .....	20
4.2. Contexte paysager .....	26
4.3. Voisinage, équipements et activités locales.....	29
4.4. Air et odeurs – niveaux sonores et vibrations – ambiance lumineuse .....	36
4.5. Contexte géologique et géomorphologique .....	42
4.6. Eau 45	
4.7. Flore, faune et milieux « naturels ».....	50
4.8. Conclusions : les sensibilités de l'environnement .....	57
<b>V. PIÈCES JOINTES À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT .....</b>	<b>59</b>
1. CARTE DE LOCALISATION AU 1/25 000 <sup>E</sup> .....	61
2. PAN DES ABORDS AU 1/2500 <sup>E</sup> .....	63
3. PLAN D'ENSEMBLE AU 1/800 <sup>E</sup> .....	65
4. PLAN DU BÂTIMENT.....	67
5. COMPATIBILITÉ AVEC L'AFFECTATION DES SOLS SITUATION PAR RAPPORT AU DOCUMENT D'URBANISME.....	69
6. USAGE FUTUR DU SITE .....	70
7. INCIDENCES SUR NATURA 2000.....	71
8. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES .....	81
8.1. Liste du matériel .....	81
8.2. Capacités financières .....	81
9. JUSTIFICATION DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS.....	83
10. DEMANDE DE DÉROGATION AUX PRESCRIPTIONS .....	99



11. COMPATIBILITÉ AVEC LES PLANS, SCHÉMAS ET PROGRAMMES MENTIONNÉS À L'ARTICLE R.122-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.....	101
11.1. Plans, schémas et programmes concernés .....	101
11.2. C.2.2 Document à l'échelle Nationale .....	104
11.3. C.2.3 Document d'échelle régionale : Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.....	105
11.4. C.2.4 Document à l'échelle départementale : Ariège .....	111
11.5. Document à l'échelle locale .....	112
<b>VI. LETTRE DE DEMANDE D'AGRÉMENT .....</b>	<b>113</b>
<b>VII. DEMANDE D'AGRÉMENT VHU.....</b>	<b>117</b>
1. DÉNOMINATION DU DEMANDEUR.....	117
2. ENGAGEMENT À RESPECTER LES OBLIGATIONS DU CAHIER DES CHARGES MENTIONNÉES DE L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2012 ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE .....	117
3. JUSTIFICATION DES CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DU DEMANDEUR.....	123
4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES DISPOSITIONS ENVISAGÉES POUR LE RESPECT DE SES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RÉUTILISATION ET DE RECYCLAGE ET DE RÉUTILISATION ET DE VALORISATION .....	124
4.1. Taux de réutilisation, valorisation et/ou recyclage.....	124
4.2. Atteinte des taux demandés à l'article R543-160 du code de l'environnement.....	125
<b>VIII. GARANTIES FINANCIÈRES .....</b>	<b>127</b>
<b>IX. ANNEXES .....</b>	<b>129</b>



### III. PRÉAMBULE

M. HORNECH a décidé de développer une activité de récupération, et de démontage de véhicules hors d'usage (VHU), ainsi qu'une activité de revente de pièces détachées automobiles d'occasion. Ce projet, qui s'est bâti en concertation avec la municipalité du Vernet, s'est implanté sur un ancien site sur lequel étaient stockés une grande quantité de véhicules hors d'usage depuis de nombreuses années et constituaient un véritable point noir sur l'entrée du Vernet, tant du point de vue paysager, que sous l'angle du risque environnemental. M. HORNECH a mis en œuvre des moyens permettant l'évacuation de ces déchets vers des filières adaptées et a procédé à la réorganisation du site dans l'optique de l'implantation de son activité.

De plus, le projet comporte un volet social qui sert le projet économique de la société LAURENT SERVICES, consistant à proposer des pièces, ou même des véhicules d'occasion à des prix très bas, à destination d'un public défavorisé au faible pouvoir d'achat. Le projet vise en effet en priorité les personnes n'ayant pas de moyens suffisants pour le financement de l'achat ou de l'entretien d'un véhicule neuf ou même d'occasion par les réseaux classiques de distribution et de vente. La cible privilégiée de ce projet commercial visant les personnes en recherche d'emploi ou en situation précaire, pour lesquelles un véhicule autorise les déplacements indispensables pour toute action de recherche d'emploi ou de déplacement vers le lieu de travail.

Ce projet est tout à fait adapté en terme de localisation dans une zone rurale où la desserte des transports en commun ne permet pas la souplesse de déplacement nécessaire aux conditions d'employabilité actuelles.





## IV. DEMANDE D'ENREGISTREMENT

La description de l'état initial prend en compte la situation des terrains visés par la demande d'enregistrement et le milieu environnant dans un périmètre susceptible d'être concerné par les activités du site.

Le niveau d'approfondissement de chacun des thèmes étudiés tient donc compte de la richesse spécifique du milieu mais aussi des probabilités d'impacts détectées dès l'élaboration du projet technique.

De même, le périmètre d'étude retenu dépend de la thématique analysée ainsi que des enjeux déterminés. Les éléments cartographiques présentés en regard des textes précisent à chaque fois que nécessaire l'étendue des investigations.

### 1. PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

Dénomination de l'Entreprise :	LAURENT SERVICES
Forme juridique :	Miro entrepreneur
Code APE :	4511Z
SIRET	750 479 776 00031

Adresse du siège social :	1 impasse Bruno Frei 09700 Le VERNET
Téléphone :	06 59 50 05 60
Prénom et nom du signataire de la demande :	Laurent HORNECH

### 2. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

#### 2.1. SITUATION GÉNÉRALE ET TOPOGRAPHIE

Le site se localise sur le territoire de la commune du Vernet (09), au lieu-dit « Embayonne » à environ 1,2 km au nord du bourg.

L'implantation de l'unité de dépollution est prévue à proximité de la RD 820 et de l'accès à l'autoroute A 66, Toulouse-Pamiers, dans une zone réservée à cette activité par le document d'urbanisme du Vernet.

Le secteur, situé dans la plaine de l'Ariège, est principalement occupé par des activités industrielles (exploitations de carrières, silos à grains...) et des terres agricoles destinées à l'élevage et à la culture.



Vue aérienne du secteur du site (source : IGN BD Ortho)

La topographie du secteur est globalement plane.

L'altitude de la parcelle du site est de 155 m NGF avec une pente inférieure à 1%. La plateforme a été aménagée à l'aide de matériaux minéraux inertes compactés avec une pente générale de près de 1 % vers le nord-est et la RD 820. Un fossé périphérique a aussi été aménagé en limite nord-ouest et nord-est dirigeant les eaux de ruissellement vers un bassin de collecte des eaux pluviales en cours d'aménagement.

**Les terrains présentent donc une topographie plane, peu contraignante vis-à-vis de l'activité.**





## 2.2. SITUATION CADASTRALE DÉTAILLÉE

Une seule parcelle est concernée par le site :

Commune	section	Lieu-dit	numéro	Surface cadastrale en m <sup>2</sup>	Surface de l'installation en m <sup>2</sup>
Le Vernet	OB	Embayonne 1 impasse Bruno Frei	1476	20 604	9 347

## 2.3. ACCÈS

Le site est accessible depuis la RD 820 à l'ouest, puis par l'impasse Bruno Frei, qui permet d'accéder au site ainsi qu'à l'habitation voisine située à l'arrière du terrain.



*Accès depuis la RD 820*



*Vers le site sur l'impasse Bruno Frei*



*RD 820 en direction du bourg du Vernet  
(vers le sud)*



*RD 820 en direction de Saverdun  
(vers le nord)*

**Le site est donc facilement accessible. Les voies sont dimensionnées pour le trafic camions transportant les VHU et l'accès se fait dans de bonnes conditions de visibilité.**



## 2.4. SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE

---

Nous avons vu plus haut que seule la parcelle OB 1476 est concernée par le site :

Ce terrain appartient à M. GARDES qui le loue à M. HORNECH avec une option d'achat. Le droit d'exploiter est joint en annexe.

Le POS du Vernet, approuvé le 9 décembre 1996, et modifié le 4 septembre 2015, classe les terrains en zone UJ qui prévoit l'activité de dépollution de VHU.

**Le bâtiment en place et l'existence d'une ancienne activité comparable a permis l'aménagement optimal de la parcelle.**

***L'implantation du bâtiment et l'activité sont prévues par me document d'urbanisme récemment modifié en ce sens, la commune signalant ainsi son engagement vis-à-vis du projet de M. HORNECH.***



## 3. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-3 du code de l'environnement, le dossier de demande d'enregistrement doit comporter la description, la nature et le volume des activités que le demandeur se propose d'exercer ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dont l'installation relève.

### 3.1. DESCRIPTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'activité consiste essentiellement en :

- la récupération de véhicules hors d'usage de type léger en vue de leur dépollution et démontage,
- l'enlèvement et le stockage de pièces,
- la vente de pièces détachées et de véhicules d'occasion,
- la collecte, le transit de ferrailles et déchets non dangereux.

L'activité liée à la rubrique 2712 est organisée comme suit et chaque VHU réceptionné sera :

- **Dépollué immédiatement à la réception**

Une zone à l'intérieur du hangar, au-dessus de l'ancienne fosse de l'atelier, réaménagée en fosse de rétention, servira de local à la dépollution. En plus de la fosse de rétention située sous la zone de dépollution et dont le volume est de l'ordre de 45 m<sup>3</sup>, le sol du hangar est étanche et aucun écoulement ne peut sortir de celui-ci.

- **Démonté (tout ou partie),**

Le démontage sera effectué directement sur la zone de dépollution, à l'intérieur de l'atelier.

- **Stocké entier ou en pièces détachées**

Le stockage des pièces est réalisé en fonction de la nature de celles-ci. De façon générale :

- les carcasses, ferrailles et plastiques non réutilisables sont stockés en benne à l'extérieur, sur dalle béton reliée à un déshuileur puis au bassin de récupération,
- les pneus sont stockés dans un local fermé sur dalle béton en quantité limitée (< 100 u),
- les véhicules dépollués non démontés et les pièces de carrosserie peuvent être stockés à l'extérieur,
- les pièces mécaniques, électriques, et autres plastiques sont stockés à l'intérieur de l'atelier.

Outre la dépollution des VHU, l'activité consiste à stocker et revendre des pièces détachées et des véhicules d'occasion :

- stockage en benne pour évacuation des VHU dépollués à broyer ;
- stockage des éléments mécaniques et électriques extraits, des plastiques, des pots catalytiques, des batteries et des pare-brise issus de la dépollution à l'intérieur du bâtiment ;
- stockage des fluides extraits en cuve à l'intérieur du hangar, sur rétention ;



- stockage des éléments de carrosserie, des carcasses dépolluées et des véhicules destinés à la revente sur le parking à l'extérieur.

Les ferrailles et véhicules à broyer, ainsi que les plastiques sont évacués par la société DECONS.

### 3.2. VOLUME DES ACTIVITÉS

Comme précisé précédemment, nous rappelons que la surface du site s'élève à 9 347 m<sup>2</sup>. Le volume sera au maximum de 140 VHU / an, soit une moyenne de 12 VHU / mois, soit en moyenne 1 VHU reçu tous les deux jours pour la dépollution et la déconstruction.

### 3.3. RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE DES ICPE

Désignation	Rubrique	Volume ou quantité	Régime
Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage <i>Soumis à déclaration de 100 m<sup>2</sup> à 30 000 m<sup>2</sup></i>	2712-1-b	9 347 m <sup>2</sup>	Enregistrement
Installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques <i>Seuil de classement à 100 m<sup>3</sup></i>	2711-2	< 2 m <sup>3</sup>	Non soumis
Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement <i>Seuil de classement à 50 t</i>	4734-2	< 2 t	Non soumis
Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) <i>Seuil de classement à 1 000 m<sup>3</sup></i>	2663-2	< 40 m <sup>3</sup>	Non soumis



Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711 <i>Seuil de classement à 100 m<sup>3</sup></i>	2714-2	< 1 m <sup>3</sup>	Non soumis
--	--------	--------------------	------------



## 4. DESCRIPTION DES INCIDENCES POTENTIELLES

### 4.1. CONTRAINTES ET SERVITUDES AFFECTANT LE SITE

---

#### 4.1.1. Captages AEP<sup>2</sup>

Il n'existe aucun captage d'eau destiné à fournir de l'eau potable à proximité des terrains du site. Le site n'est inclus dans aucun périmètre de protection de captage.

L'Ariège coule à plus de 550 m à l'ouest du site et le captage le plus proche se trouve à Saverdun à plus de 5,5 km en aval.

#### 4.1.2. Autres servitudes

Le site n'est grevé par aucune autre servitude susceptible d'interférer avec l'activité.

Le site est localisé à l'écart des monuments historiques et de leurs périmètres de protection (au plus près, à plus de 400 m au nord-est).

Le site n'est concerné par aucun périmètre de protection ou d'inventaire naturaliste (NATURA 2000, Znieff, APPB...). Les sites les plus proches sont confondus avec l'Ariège à l'ouest.

##### 4.1.2.1. Servitudes gaz

Les terrains du site ne sont concernés par aucune servitude lié à la présence d'une conduite de gaz.

##### 4.1.2.2. Servitudes radio-électriques

Les terrains du site ne sont concernés par aucune servitude radio-électrique (PT1 ou PT2) impliquant une protection contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques.

##### 4.1.2.3. Servitudes liées aux risques naturels

Le cas des PPRn est traité a chapitre V.11

---

<sup>2</sup> Alimentation en Eau Potable



### **4.1.3. Terrains boisés classés**

Aucun terrain boisé classé ne se trouve sur les terrains du site ou dans leurs environs immédiats.

### **4.1.4. Code Forestier**

Les terrains du site sont dépourvus de boisement. Aucune demande de défrichage ne sera donc nécessaire pour l'aménagement des terrains concernés.

### **4.1.5. Limitations de tonnage sur la voirie publique**

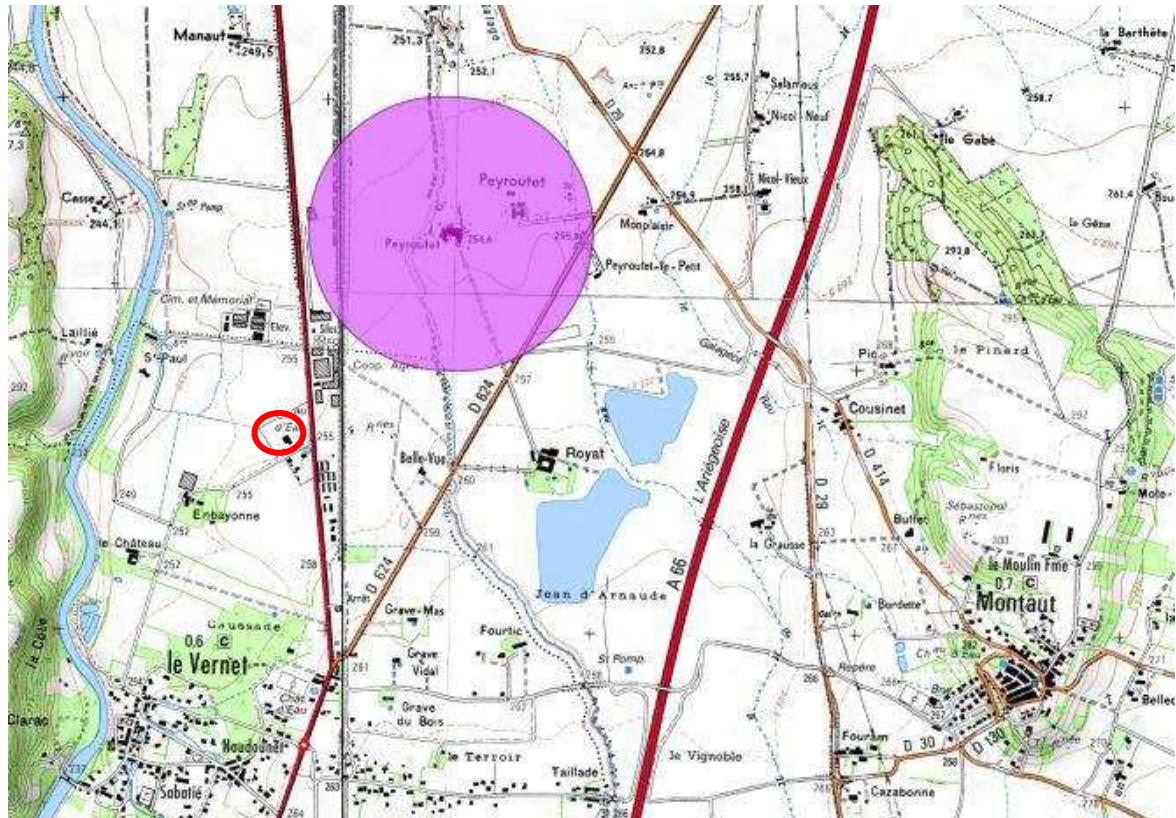
Les voies publiques situées dans l'environnement proche du site ne sont soumises à aucune limitation de tonnage, et la RD 820 est prévue pour supporter le trafic des poids-lourds.





#### 4.1.6. Sites et monuments inscrits ou classés

Aucune servitude de protection liée à la présence de monument classé ou inscrit n'existe sur le site.



- Patrimoine-Paysage
- Entités paysagères URCAUE
  - Contreforts du Massif central
  - Plaines et collines des bassins de la Garonne et de l'Adour
  - Pyrénées
- Monuments historiques - immeubles
- Monuments historiques - périmètres de protection
- Sites UNESCO en Midi-Pyrénées
- bien UNESCO
  - point de départ ch. St-Jacques
  - chemin de St-Jacques
  - zone cœur
  - zone tampon
- Opérations Grand Site
- Sites classés
- Sites inscrits

Monuments historiques à proximité

Source Mipyygeo.fr

 Localisation du site





Il faut noter que le site, comme les maisons voisines, est localisé dans les terrains de l'ancien camp du Vernet pour lequel un mémorial a été mis en place à un peu plus de 400 m au nord du site. On note que les terrains de l'ancien camp font l'objet d'un classement mais le POS de la commune prévoit l'activité sur la parcelle.

#### 4.1.7. Vestiges archéologiques

Aucun vestige archéologique n'a été recensé sur les terrains du site qui sont artificialisés depuis longtemps et on fait l'objet de terrassements par le passé.

#### 4.1.8. Milieux protégés ou remarquables

Les terrains du site ne sont couverts par aucun inventaire ou zonage de protection du patrimoine naturel.

Les zones les plus proches sont les suivantes :

Zonage	Description	Distance au site
ZNIEFF <sup>3</sup> de type I n° 730011901	Bois de Bonnac	À environ 650 m à l'ouest
ZNIEFF de type I n° 730010232	Cours de l'Ariège	À environ 530 m à l'ouest
ZNIEFF de type II n° 730012132	L'Ariège et ripisylves	À environ 530 m à l'ouest
ZSC n° FR FR7301822	Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	À environ 550 m à l'ouest

<sup>3</sup> Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique



- Biodiversité - Milieu naturel
  - Réseau Natura 2000
    - Natura 2000 - ZSC
    - Natura 2000 - ZPS
    - Natura 2000 - DOCOB
      - En cours
      - Non engagé
      - Validé final
    - Natura 2000 - Habitats d'intérêt communautaire en Midi-Pyrénées
      - IC
      - IC prioritaire
  - Inventaire
    - ZNIEFF - 2ème génération
      - Type 1
      - Type 2
    - ZICO
  - Protection et labellisation
    - Réserve naturelle régionale
    - Réserve naturelle nationale
      - En projet
      - Existante
    - Réserve nationale de chasse
    - Parc naturel régional
      - en projet
      - existant
    - Arrêté de biotope

Zonages de protection et d'inventaires à proximité du site

Source Mippygeo.fr

 Localisation du site



#### 4.1.9. Existence d'autorisation antérieure sur le site

Le site a été occupé, avant que M. HORNECH n'en prenne la responsabilité, par diverses activités de réparation automobile et de stockage de véhicules automobile hors d'usage ainsi que de ventes de produits divers : pneus, meubles...



## 4.2. CONTEXTE PAYSAGER

### Sources :

- Relevés de terrain décembre 2015,
- Plan d'Occupation des Sols du Vernet,
- Atlas des Paysages d'Ariège-Pyrénées, Conseil Général 09.

### 4.2.1. Contexte paysager général : la basse vallée de l'Ariège

Le site se localise dans la moyenne vallée de l'Ariège, à l'aval immédiat du Vernet.

Le site se trouve sur la commune du Vernet, le long de la R.D.820 (ancienne RN 20), au niveau de la basse plaine de la rive droite de l'Ariège, dont la vallée forme une large unité paysagère côté est et présente des reliefs relativement marqués sur sa rive gauche, en direction de l'ouest.

Le site est localisé en rive droite de l'Ariège qui coule à environ 550 m à l'ouest, et à 15 m en contrebas.

La commune du Vernet appartient au Pays des Portes de l'Ariège, elle se localise plus précisément dans la basse vallée de l'Ariège.

Le relief correspond à une large vallée alluviale, qui s'épanouit au débouché de la cluse de Saint-Jean-de-Verges (à quelques kilomètres au sud), bordée par les collines du terrefort de Pamiers et de Saverdun à l'ouest, et par celles du terrefort du pays de Mirepoix à l'est.

« L'Ariège suit la bordure occidentale de la plaine, l'Hers la bordure orientale. Entre Ariège et Hers s'étendent des terrasses alluviales plus anciennes et plus élevées dans lesquelles les rivières actuelles ont progressivement creusé leur lit. »

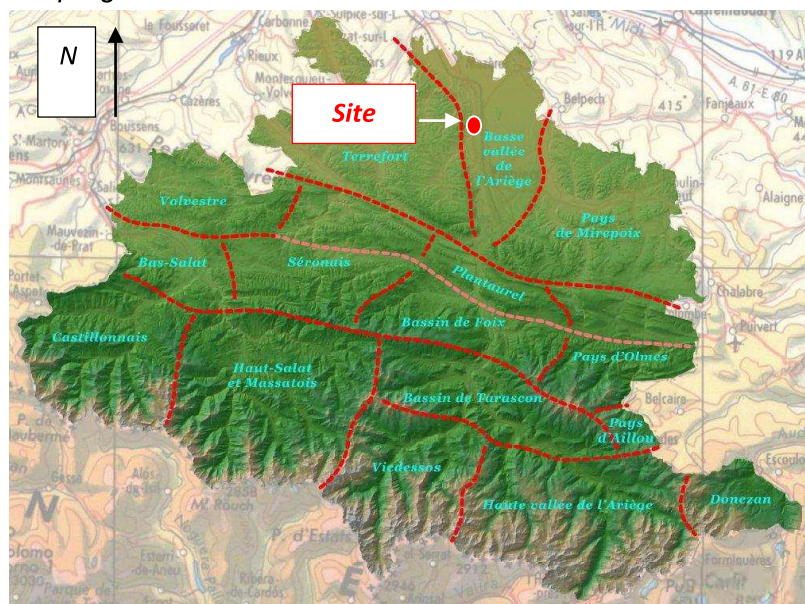


Figure 1 : Carte des pays de l'Ariège

(source : Conseil Général de l'Ariège – Atlas des paysages - 2005)





Les deux grandes entités paysagères caractérisant le secteur du site qui se dégagent sont :

- la plaine de l'Ariège, dans laquelle se localise le site,
- les terreforts.

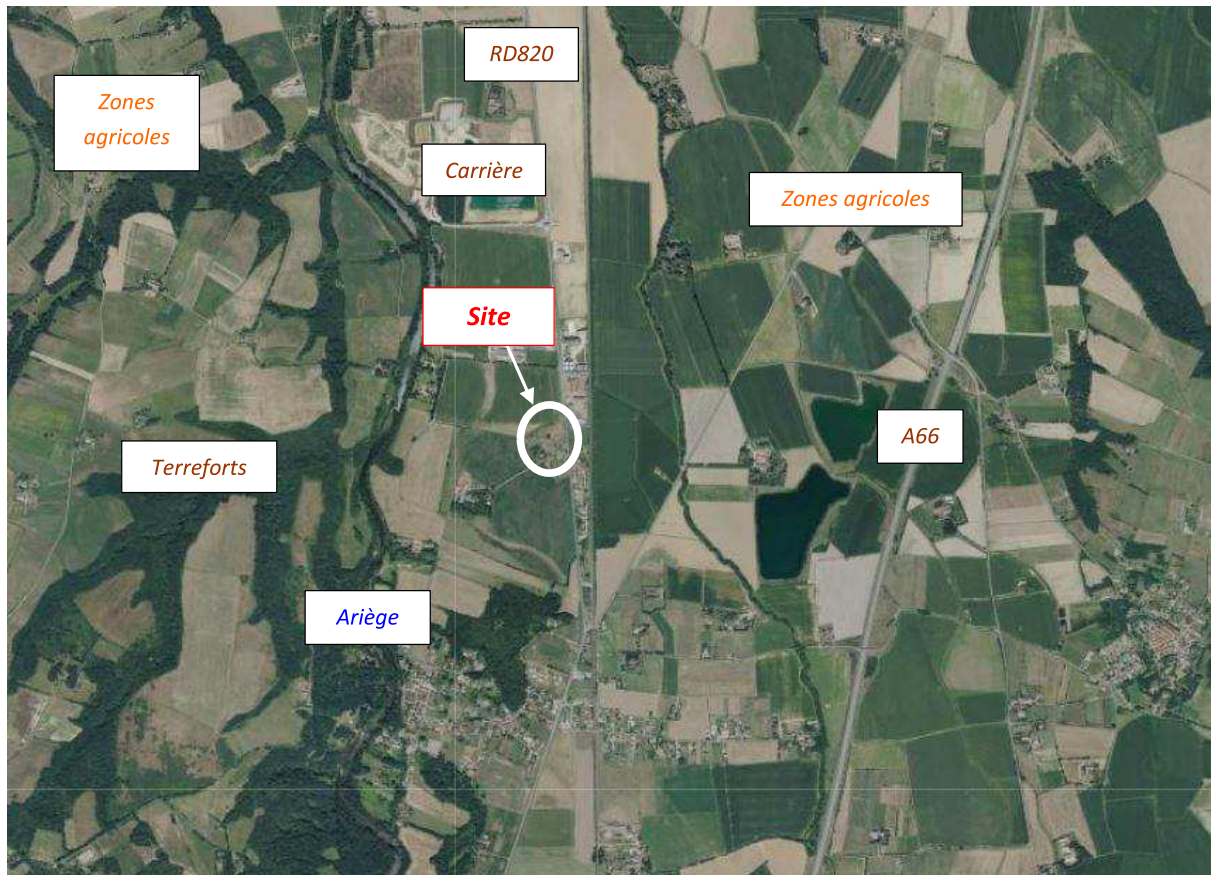


Figure 2 : Vue aérienne du secteur (source : Géoportail)

Le paysage dans cette vallée alluviale est très ouvert surtout dans la zone située à l'est de la R.D.820 (grands champs cultivés et carrières en exploitation) et donne une relative impression de platitude et d'immensité. Au droit des terrains du site, la proximité de l'Ariège et de la zone de coteaux situés en rive gauche, modifient les perspectives et les angles de vision.

Les écrans visuels sont relativement nombreux : infrastructures routières, ferroviaires et industrielles, groupes d'habitations et fermes, boisements fragmentaires et haies résiduelles.

Les éléments végétaux hauts sont limités aux boisements fragmentaires et à quelques haies de faible linéaire répartis sur l'ensemble du territoire. Toutefois, certains plus exogènes marquent ponctuellement le paysage, il s'agit des parcs qui côtoient les « fermes-châteaux » amplifiant leur présence visuelle, tout en les dissimulant partiellement. Les conifères sont ainsi particulièrement remarquables.

Les coteaux qui soulignent la rive gauche de l'Ariège constituent un milieu visuellement attractif et présentent un intérêt paysager indéniable, sa proximité relative limite toutefois la perception visuelle.

Enfin, les Pyrénées offrent un arrière-plan remarquable sur une bonne partie de l'horizon de cette plaine. Néanmoins, ces montagnes sont diversement perceptibles en fonction des



conditions météorologiques : les jours de grande chaleur, elles se présentent sous la forme d'une masse bleuâtre diffuse fermant le champ visuel sur le lointain. Par temps clair, elles sont nettement perceptibles et forment une véritable barrière visuelle.

## 4.2.2. Cône de vision

### 4.2.2.1. Obstacles visuels

Les premiers bâtiments, à l'entrée du Vernet, le château d'eau, ainsi que la végétation constituent autant d'obstacles visuels limitant les perceptions rapprochées du site. À plus de distance, les axes de communication, les bâtiments et les silos de la CAPA constituent aussi des barrières visuelles.

Le site est aussi ceinturé de merlon et d'un mur au nord et à l'ouest, une barrière a été mise en place côté route, à l'est, et le bâtiment de l'atelier fait obstacle à la vue sur le parking depuis le sud-est.

### 4.2.2.2. Perception rapprochée sur la carrière

Au final, le site est perceptible en vision dynamique depuis la RD 820, de façon très atténuée grâce aux masques mis en place (clôture en bardage métallique ajouré, merlons végétalisés...).



*Vue du site depuis la RD 820*

***Le contexte paysager local ne présente donc pas de contrainte particulière vis-à-vis du site.***



## 4.3. VOISINAGE, ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS LOCALES

### 4.3.1. Population

Le Vernet comptait 652 habitants en 2013. La commune a connu une croissance démographique continue et assez élevée de 1968 à 2012, puis une stagnation entre 2012 et 2013, avec une tendance au ralentissement sur la dernière décennie.

### 4.3.2. Contexte économique

La population active de la commune s'élève à 270 personnes dont 247 occupent un emploi. En 2012, près de 20 % travaillent dans la commune et 30 entreprises sont comptabilisées sur la commune en 2014. Celles sont principalement rattachées aux activités commerciales et aux services divers. L'agriculture n'occupe que 14 % des établissements et 2 % des salariés.

### 4.3.3. Voisinage

#### 4.3.3.1. Vocation des terrains du site ou du voisinage

Le site est implanté sur une parcelle vouée à l'activité bénéficiant d'un hangar-atelier qui a régulièrement été utilisé pour activités similaires par le passé. Le POS de la commune a aussi été modifié en ce sens.

La vocation des terrains environnants est également majoritairement agricole (terres agricoles et bâtiments d'exploitation), mais aussi industrielle avec la proximité de la CAPA (Coopérative agricole et silos) ainsi que de plusieurs sites d'exploitation de granulats.

Quelques zones d'habitation sont aussi localisées à proximité de la RD 820, et deux habitations sont voisines du site en plus de l'habitation de l'exploitant qui occupe l'extrémité sud du hangar.

***Le site et les terrains au voisinage ne présentent pas de sensibilité particulière vis-à-vis de l'activité qui n'est pas bruyante.***

#### 4.3.3.2. Proximité d'habitations

Trois habitations sont localisées à proximité du site au sud :

- la plus proche est située en limite au sud, à 30 m de l'arrière du hangar et à 45 m du parking,
- une à 30 m de l'entrée du site et à plus de 70 m du hangar et du parking visiteurs,
- la troisième à plus de 60 m des limites.





Un lotissement ancien est localisé en bordure de la RD 820, de l'autre côté de la voie au sud-est. Ces habitations sont à plus de 80 m de l'entrée du site.

L'habitation de l'exploitant occupe la partie sud du hangar.

Au total, 10 à 13 logements sont situés dans un rayon de 150 m, et deux sont localisées à moins de 50 m de l'emprise globale du site.

La plus proche de la zone où sont traités les véhicules est située à l'arrière du hangar-atelier et sans vue sur le parking, l'écran du mur arrière du hangar empêche tout risque de dérangement.

**Les habitations les plus proches sont soumises aux émissions sonores de la circulation sur la RD 820 et les habitations les plus proches situées à 30 m des limites du site.**



*Habitation située à 30m de l'entrée du site au sud-est*



*Habitation à 60m du site au sud*



*Habitation à 30m du site au sud (à l'arrière du hangar)*



*Lotissement de l'autre côté de la RD 820 (au sud-est)*





#### 4.3.3.3. Activités de loisirs ou de tourisme

Le secteur immédiat du site ne présente pas d’intérêt vis-à-vis des loisirs, mais la RD 820 est très fréquentée en direction des Pyrénées. Les bourgs alentours sont aussi fréquentés et l’Ariège elle-même est fréquentée par de nombreux canoéistes en saison.

À 400 m au nord du site, en bordure de la RD 820 et des hangars agricoles, se trouve le Mémorial du Camp du Vernet. En effet, les terrains même du site, sont situés dans l’ancienne emprise de ce camp, ainsi que les habitations voisines, l’ancien château d’eau, les bâtiments agricoles au nord du site et les terrains alentours. Cette zone fait d’ailleurs l’objet d’un classement à ce titre qui n’empêche pas la mise en place des activités. Ce camp de concentration a accueilli dès février 1939 les soldats de l’armée républicaine espagnole après leur défaite et est ensuite devenu camp de transit des juifs en vue de leur déportation sous l’occupation allemande jusqu’en 1944. Occupant une vaste surface, l’entrée de ce camp était localisée sur le chemin parallèle à l’accès au site de LAURENT SERVICES.

***Les activités de loisirs ne présentent pas de sensibilité particulière vis-à-vis de l’activité et le projet ne prévoit pas de construction afin de rester compatible avec le récent classement des terrains vis-à-vis de la présence du camp du Vernet.***

#### 4.3.4. Santé, sécurité, salubrité publique

Abordés au travers des thèmes :

- adduction d’eau potable,
- systèmes d’assainissement,
- systèmes de collecte des déchets,

il convient d’ajouter à l’examen de ces points les aspects relatifs au contexte général de la qualité de l’air et plus généralement à l’ensemble des pollutions et nuisances pesant sur l’environnement et pouvant affecter la santé des populations exposées, afin d’être à même d’apprécier les effets cumulatifs liés à l’implantation du site.

##### 4.3.4.1. Contexte général

Le site se localise dans un contexte rural caractérisé par l’activité agricole, mais très influencé par la proximité des axes de circulation, ainsi que la proximité des carrières. L’urbanisation est représentée par de petites agglomérations telles que le bourg du Vernet, ainsi que des habitations isolées ou en petits groupes implantés à l’écart des villages, le long des axes routiers, comme celles que l’on retrouve au voisinage du site.

La circulation est intense sur la RD 820.

La population directement concernée par le site est peu nombreuse.

Le tableau suivant synthétise les principaux éléments pouvant influencer sur la santé humaine.



Thème	Éléments influents
Air	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gaz d'échappement liés à la circulation sur la voirie,</li> <li>• gaz d'échappement des engins et camions en circulation sur la voirie, les parcelles agricoles et sur les sites industriels,</li> <li>• poussières liées aux activités agricoles et industrielles,</li> <li>• odeurs liées aux activités agricoles et au gaz d'échappement.</li> </ul>
Eaux souterraines et superficielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rejets domestiques et agricoles ponctuels ou diffus,</li> <li>• infiltration des eaux de ruissellement au droit des bas-côtés routiers notamment.</li> </ul>
Bruit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• circulation sur la voirie,</li> <li>• circulation des trains sur la voie ferrée,</li> <li>• fonctionnement des engins agricoles,</li> <li>• bruits courants du voisinage et sur les sites industriels.</li> </ul>

#### 4.3.4.2. Eau potable

La commune du Vernet est desservie en eau potable depuis un captage situé dans l'Ariège. Le réseau est géré par le Syndicat Mixte De L'Eau et de l'Assainissement de L'Ariège (SMDEA).

#### 4.3.4.3. Systèmes d'assainissement

La zone du site est en zone d'assainissement non-collectif. La compétence relative au service public d'assainissement non-collectif a été attribuée au Syndicat Mixte De L'Eau et de l'Assainissement de L'Ariège (SMDEA) qui est chargé du contrôle de l'état et du bon fonctionnement des dispositifs autonomes.

#### 4.3.4.4. Système de collecte de déchets


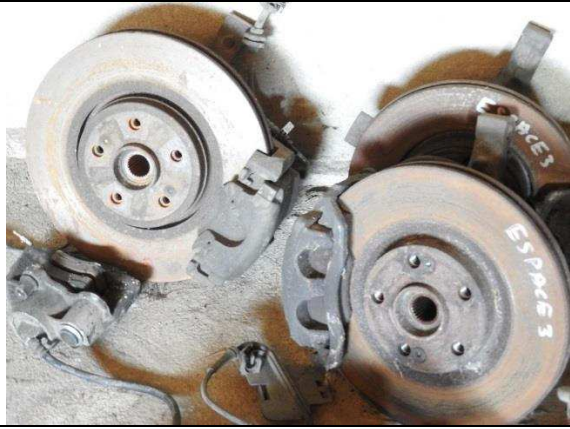
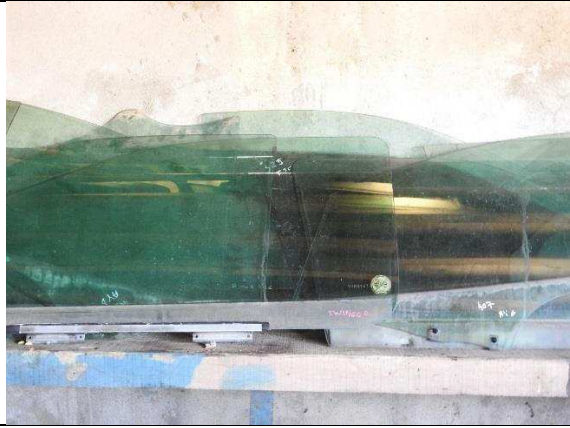

Le Syndicat Mixte de Collecte Traitement des Ordures Ménagères du Plantaurel (SMECTOM) assume la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

***Au regard des caractéristiques du site, la sécurité et la salubrité publiques ne présentent pas de sensibilité particulière vis-à-vis des activités.***

#### 4.3.4.5. Risque d'incendie dans le bâtiment

Ce risque est uniquement lié à la présence de produits inflammables (hydrocarbures : huiles et carburant, voir ci-après). En effet, les pièces stockées dans le bâtiment ne sont pas inflammables dans la mesure où il s'agit de pièces essentiellement métalliques ou non combustibles (moteurs, amortisseurs, cardans, embrayages, pièces de freinage, vitrages, ...)



<b>Stockages à l'intérieur du Hangar</b>	
	
<i>Stockage des moteurs</i>	<i>Stockage des pièces de freinage</i>
	
<i>Stockage des vitrages</i>	<i>Stockage des amortisseurs</i>

Le potentiel de danger de ces matériaux ne paraît pas significatif en matière de risque incendie.

#### 4.3.4.6. Risque d'incendie sur les stockages de produits inflammables

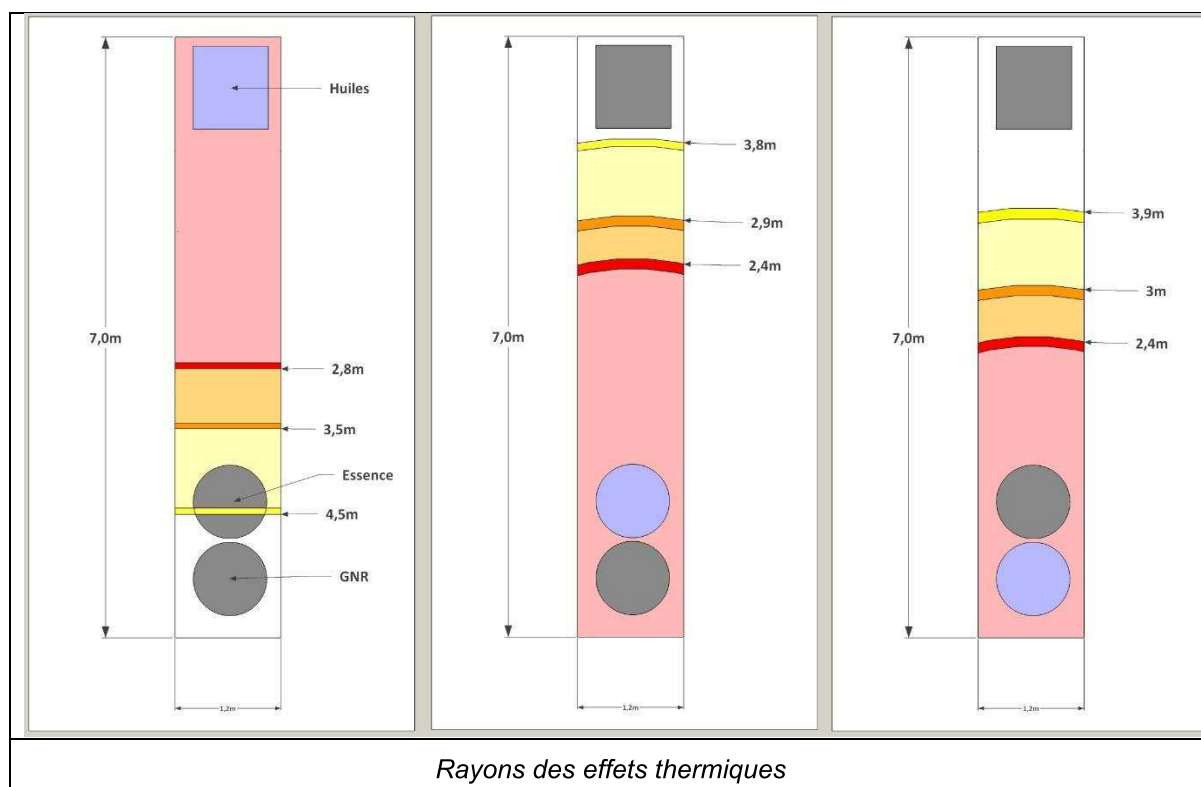
Les cuves de produits inflammables (huiles récupérées dans une cuve de 1m<sup>3</sup> et carburants dans deux fûts de 200 l) sont placées dans la fosse à l'intérieur du bâtiment. Ce positionnement permet de réduire considérablement le risque de propagation d'un incendie si une des cuves venait à s'enflammer. En effet, la fosse permet d'empêcher que le flux thermique lié à l'inflammation dépasse les limites de la cuve. Tout au plus, celui-ci pourrait s'élever au-dessus de celle-ci, mais dans des proportions sans risque pour l'intégrité des personnes ou du bâtiment lui-même.

Les effets thermiques générés par l'incendie des cuves, calculé à l'aide de la méthode INERIS pour chacune des cuves donnent les rayons théoriques suivants :



Bâtiment ou zone de stockage	distance entre le mur de flamme et l'obstacle considéré pour un flux inférieur à 3kW/m <sup>2</sup>	distance entre le mur de flamme et l'obstacle considéré pour un flux inférieur à 5kW/m <sup>2</sup>	distance entre le mur de flamme et l'obstacle considéré pour un flux inférieur à 8kW/m <sup>2</sup>
GNR	3,9	3,0	2,4
Essence	3,8	2,9	2,4
Huile	4,5	3,5	2,8

Pour réduire le risque de propagation, ainsi que pour des raisons pratiques, les stockages sont placés dans la fosse située dans le hangar au niveau de la zone de dépollution. Cette fosse d'une profondeur de 3m, permet de faire office de « coupe-feu » et empêche toute propagation des flammes latéralement vers les parois du hangar ou les autres stockages. En hauteur, Le rayon des effets thermiques pour un flux inférieur à 3 kW/m<sup>2</sup> s'élèverait à 2,5m au-dessus du sol du hangar, évitant ainsi tout risque de propagation d'un incendie.

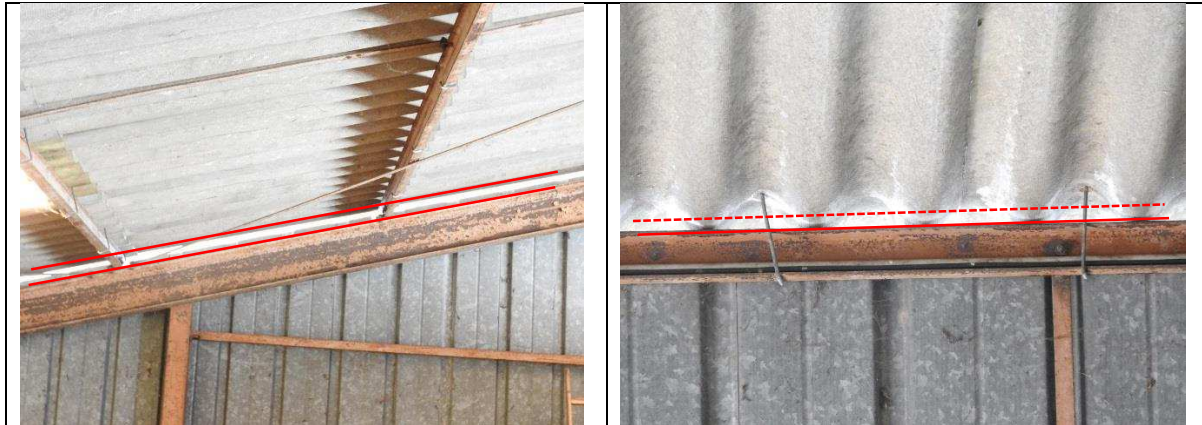


On rappelle que les cuves d'hydrocarbures sont largement dimensionnées et que celles-ci sont en général remplies à moins d'un quart de leur capacité.

De plus, des extincteurs sont placés à proximité dont 2 à poudre pour une première intervention rapide avant l'arrivée des secours.

La configuration du bâtiment permet aussi en cas d'incendie l'évacuation des fumées de façon « naturelle ». En effet, la jonction entre les cloisons et le toit n'est pas étanche et une bande d'une hauteur moyenne d'un minimum de 3 cm sur plus de 80 ml assure une ventilation permanente. La surface globale de cette ouverture supérieure est de 2,4 m<sup>2</sup>.





*Ventilation naturelle du hangar (hauteur moyenne mini : 3 cm)*

### 4.3.5. Voirie et infrastructures de transport

Le site est accessible depuis la RD 820 à l'est, puis par l'impasse Bruno Frei. La RD 820 se situe à 50 m du site. La RD 820 est une voie dite de 1<sup>re</sup> catégorie, largement adaptée à tous types de circulation.

À hauteur de la jonction de la RD 624 et de la RD 820, au sud du site, le trafic journalier moyen sur la RD 820 est de 11 462 véhicules.

***Les voies d'accès et les infrastructures de transport aux abords du site ne présentent donc pas de facteur de sensibilité particulière par rapport à l'activité.***

### 4.3.6. Biens matériels et patrimoine

#### 4.3.6.1. Qualité des constructions

Les constructions dans le secteur du site sont principalement constituées de maisons individuelles et de bâtiments industriels ou agricoles.

À proximité immédiate, les habitations ne portent pas le caractère de l'habitat traditionnel sans être modernes. Elles sont assez récentes et datent de quelques dizaines d'années tout au plus. Un ancien château d'eau datant de l'existence du Camp du Vernet est présent à côté de l'accès au site.

***Le bâtiment du site est un hangar existant depuis de nombreuses années qui comporte le logement de l'exploitant à l'extrémité.***

#### 4.3.6.2. Monuments classés et inscrits, sites et monuments remarquables

Le site est localisé en dehors de tout périmètre de protection de monument historique.



## 4.4. AIR ET ODEURS – NIVEAUX SONORES ET VIBRATIONS – AMBIANCE LUMINEUSE

---

### 4.4.1. Air, odeurs, envols et poussières

#### Source :

- Suivi ORAMIP.

L'atmosphère dans le secteur du site est caractéristique d'un secteur occupé par des activités artisanales et industrielles, situé plus globalement dans un milieu rural, sur le plan des bruits, des vibrations, des odeurs et de l'ambiance lumineuse.

#### 4.4.1.1. Contexte régional

De manière globale on note trois facteurs essentiels concourant à la pollution :

- le trafic automobile,
- les activités industrielles,
- les activités agricoles.

La première station de mesure de la pollution atmosphérique en Midi-Pyrénées a été installée à Colomiers en juin 1976. Elle est alors gérée par l'AREMP<sup>4</sup>. En 1991, l'AREMP devient l'ORAMIP<sup>5</sup> afin de mieux centrer ses actions dans le domaine de la surveillance de la qualité de l'air. Dans les années 1990, le réseau se développe. Une vingtaine de stations de mesure sont créées dans le but de compléter le réseau dans l'agglomération toulousaine, et de l'élargir à la Région Midi-Pyrénées.

Conformément au Code de l'Environnement, qui définit les missions des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air, les principales missions de l'ORAMIP consistent à surveiller la qualité de l'air en Midi-Pyrénées, prévoir la qualité de l'air du lendemain et les épisodes de pollution atmosphérique par l'application de modèles statistiques, exploiter les données de qualité de l'air, informer chaque jour avec l'indice ATMO et chaque fois qu'un épisode de pollution se profile.

L'ORAMIP est chargé de surveiller la qualité de l'air en Midi-Pyrénées. La région Midi-Pyrénées s'étend sur huit départements (Ariège, Aveyron, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn et Garonne et Haute-Garonne), soit 45 348 km<sup>2</sup>, 2 551 687 habitants et plus 3 000 communes.

De plus, pour répondre aux exigences de la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, la région Midi-Pyrénées s'est dotée, en 2008, d'un PRQA<sup>6</sup> définissant 6 orientations fondamentales destinées à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique et atteindre les objectifs de la qualité de l'air

Depuis juin 2012, un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) a été adopté. Il comprend un volet "Air" et reprend, en concertation avec l'Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées, l'ensemble des orientations du PRQA soit :

1. l'amélioration de la connaissance sur les émissions de polluants atmosphériques,
2. **l'amélioration de la connaissance sur les concentrations dans l'air ambiant de polluants atmosphériques impactant la santé et l'environnement,**

---

4 AREMP : Association Régionale pour l'Étude et la Mesure des Polluants

5 ORAMIP : Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées

6 PRQA : Plan Régional pour la Qualité de l'Air

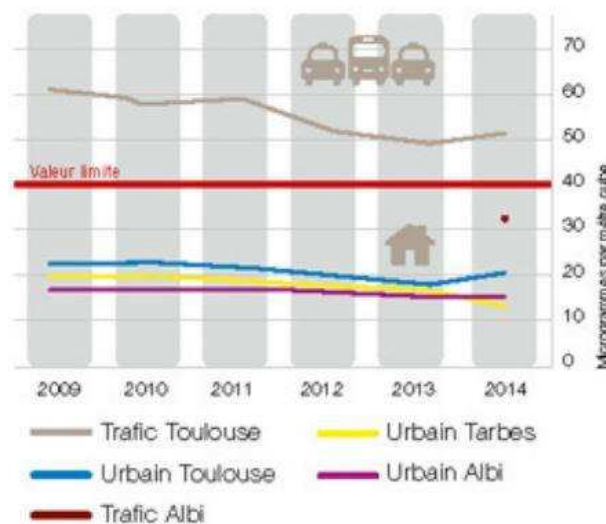


3. le développement de la prise en compte de la problématique pollution atmosphérique dans le bâtiment, l'aménagement et des démarches territoriales,
4. l'action sur les pratiques pour réduire les émissions de polluants atmosphériques,
5. la sensibilisation du grand public et des professionnels à la pollution de l'air et à ses impacts sur la santé et l'environnement.

Le site est plus particulièrement concerné par l'orientation 4.

En 2014, sur la région Midi-Pyrénées, on retiendra que :

- les particules inférieures à 10 microns (PM10) sont en baisse sur l'ensemble du territoire et largement inférieures aux valeurs limites réglementaires pour la protection de la santé, et seul l'objectif de qualité de 30 microgrammes par mètre cube n'est pas atteint sur le périphérique toulousain,
- la concentration en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) s'améliore en zone urbaines et près des axes de circulation. Toutefois les valeurs mesurées dans l'agglomération toulousaine sont toujours supérieures aux limites réglementaires,
- la concentration en ozone est en baisse par rapport à 2013 grâce à des conditions d'ensoleillement (moindre), plus favorables en 2014, sur la région. Aucune station n'a connu plus de 24 jours de dépassements de la valeur cible (25 jours).
- la proportion d'indices de qualité « très bons » à « bons » représente entre 70 et 80 % de l'année selon les agglomérations,
- la proportion d'indices de qualité de l'air « mauvais » représente 1% à 2 % de l'année et aucun indice « très mauvais » n'a été enregistré en 2014. La situation est globalement similaire à 2013



**Figure 3 : Évolution pluriannuelle des concentrations annuelles en dioxyde d'azote agglomérations Toulouse - Tarbes - Albi**

De plus il ressort de l'analyse sectorielle que :

- les sources fixes représentent près de 80% des émissions de SO<sub>2</sub>, celles-ci se répartissant de façon inégale entre les trois secteurs (près de la moitié provient des industries),
- le poids des transports routiers est très important au niveau des émissions de NO<sub>x</sub> et de CO : ils représentent près de la moitié des quantités émises ; la pollution



- rejetée par les autres modes de transport reste très faible (inférieure à 1 %, quel que soit le polluant concerné),
- au niveau des émissions de CO<sub>2</sub>, près de 30 % est produit par les transports routiers, le reste est majoritairement produit par les industries, par le résidentiel et le tertiaire, et par l'agriculture et la sylviculture (répartis de manière homogène entre ces 3 secteurs),
  - l'agriculture contribue de façon quasi exclusive à l'émission de NH<sub>3</sub>, l'estimation CITEPA des émissions des zones agricoles, naturelles et rurales présente une marge d'incertitude importante,
  - enfin, pour les COVNM, plus de la moitié provient des sources biotiques, le reste étant réparti entre les industries, le résidentiel et le tertiaire, les transports routiers, l'agriculture et la sylviculture.

Globalement, les émissions de la région reflètent le poids économique de Midi-Pyrénées par rapport au territoire français (la région représente environ 4 % de la population et des emplois salariés en France). La part des rejets d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) est relativement importante (forte représentation des activités agricoles) tandis que celle des rejets de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) est assez faible (peu d'industries consommatrices d'énergie implantées).

**Aux alentours du site**, on note l'existence d'émissions :

- de gaz d'échappement de très nombreux véhicules (essence, gazole) transitant sur la RD 820, la RD 624 et autres voiries (ainsi que des engins agricoles et de chantier sur les carrières voisines) ; il s'agit pour l'essentiel d'émissions diffuses qui varient en fonction de l'intensité du trafic (plus important le jour que la nuit).
- de poussières émises par la circulation et les activités liées à l'extraction et au traitement des granulats,
- dans une moindre mesure des émanations des habitations des quartiers résidentiels (chauffage notamment).

***Les transports et l'agriculture représentent les principales sources de pollution de la région.***

#### 4.4.2. Niveaux sonores

Le secteur présente un contexte sonore très influencé par le trafic routier, ainsi que dans une moindre mesure, les activités agricoles et industrielles proches. Ces activités sont à l'origine de diverses sources de bruit ponctuelles ou diffuses qui marquent l'ambiance du secteur.

***Le type d'activité, la configuration des installations, et l'absence de machines ou d'appareillages bruyants dans les processus mis en œuvre sur le site permettent d'exclure tout risque de dérangement lié à l'activité du site.***





### 4.4.3. Vibrations

Hormis le trafic routier ou ferroviaire, on ne note aucune autre source importante de vibrations dans ce secteur. Les vibrations liées à la circulation des engins agricoles ou de chantier et aux sites industriels, ne sont ressenties qu'à proximité immédiate de ces derniers.

***Les activités du site ne sont pas susceptibles d'être à l'origine de vibrations qui pourraient être ressenties au-delà du site lui-même.***

### 4.4.4. Ambiance lumineuse

L'ambiance lumineuse du secteur est caractéristique d'une zone rurale au paysage ouvert.

Les principales sources lumineuses sont :

- les phares des véhicules circulant sur la voirie locale,
- l'éclairage des habitations et exploitations agricoles isolées,
- ponctuellement, l'éclairage des engins agricoles sur les terres agricoles,
- l'éclairage des sites industriels.

***Globalement le secteur est marqué par une luminosité artificielle relativement limitée.***



#### 4.4.5. Contexte climatologique

Pour caractériser le climat local, nous nous référons aux mesures de températures et de pluies faites à la station de Pamiers, située à environ 7 km à vol d'oiseau au sud du site. La synthèse de ces paramètres est donnée dans le tableau qui suit :

<b>Températures</b>	Moyenne annuelle : 13,8°C Moyenne la plus basse : 6,5°C en janvier Moyenne la plus élevée : 22,3°C en août
<b>Ensoleillement</b>	Nombre d'heures ensoleillées : 2 030 heures par an (période de sécheresse marquée en été)
<b>Pluies</b>	Hauteur moyenne annuelle de précipitation : 770 mm Mois le moins pluvieux : juillet (26,5 mm) Mois le plus pluvieux : mai (88,1 mm) Pluie décennale journalière : 71 mm Pluie centennale journalière : 103 mm (mesurée à la station de Saint-Girons)
<b>Orages</b>	Niveau kéraunique <sup>7</sup> du département : $N_k \approx 21$ Densité de foudroiement <sup>8</sup> du secteur : $D_f \approx 2,1$ (orages peu violents et probabilité de foudroiement peu élevée)

#### Orientation des vents :

La rose des vents présentée ci-après a été mesurée à partir des données de la station de la commune de Montaut, station la plus représentative à proximité du site pour les données de vents, qui est située à environ 3 km à l'est du site (Cf. Figure 4 page 41).

**Les vents dominants** sont de deux directions :

- ouest – nord-ouest (les plus fréquents),
- est – sud-est (les plus violents).

Toutefois, comme le montre la rose des vents ci-contre, un effet de brise de montagne peut être observé sur le site par temps calme. Il se traduit par une circulation d'air lente au niveau du sol, de 0,5 à 3 km/h, dans le sens sud-est – nord-ouest lors des périodes journalières d'inversion (matin et soir par temps calme ou légèrement venté).

Les activités ne sont pas de nature à entraîner de nuisances qui pourraient être influencées par les conditions météorologiques.

***Au vu des caractéristiques du site, les émissions potentielles ne sont pas influencées de façon perceptible par les conditions météorologiques. Ces émissions ne peuvent être que des émissions sonores de faible intensité. En effet, seuls des bruits de véhicules et le son des appareils électroportatifs peuvent être émis.***

<sup>7</sup> Nombre de jour par an où le tonnerre a été entendu.

<sup>8</sup> Nombre de coups de foudre au sol, par km<sup>2</sup> et par an.



## ROSE DES VENTS

Vent maxi. quotidien à 10 mètres, moyenné sur 10 mn

Du 01 JUIN 2002 au 30 JUIN 2006

### MONTAUT (09)

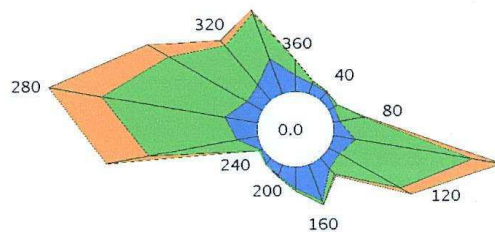
Indicatif : 09199002, alt : 295 m., lat : 43°11'18"N, lon : 01°38'18"E

Fréquence des vents en fonction de leur provenance en %

#### Tableau de répartition

Nombre de cas étudiés : 1473

Manquants : 18

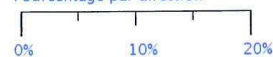


Dir.	[ 1.5;4.5 ]	[ 4.5;8.0 ]	> 8.0 m/s	Total
20	0.9	0.2	+	1.2
40	0.9	+	+	1.0
60	0.6	0.3	0.0	0.9
80	0.5	2.1	0.2	2.8
100	1.9	10.4	2.6	14.9
120	1.1	6.1	1.1	8.3
140	1.2	0.7	0.2	2.1
160	3.4	0.3	+	3.8
180	1.9	0.2	0.0	2.1
200	1.1	+	0.0	1.2
220	0.6	0.1	0.0	0.7
240	0.2	0.2	0.0	0.4
260	1.8	7.8	3.8	13.4
280	2.9	10.9	4.7	18.5
300	1.5	7.9	2.1	11.5
320	1.8	4.4	0.6	6.8
340	3.2	4.2	0.3	7.7
360	1.4	1.4	+	2.7
Total	27.0	57.2	15.8	100.0
[ 0;1.5 ]				0

Groupes de vitesses (m/s)



Pourcentage par direction



Dir. : Direction d'où vient le vent en rose de 360° : 90° = Est, 180° = Sud, 270° = Ouest, 360° = Nord  
le signe + indique une fréquence non nulle mais inférieure à 0.1%

Page 1/1

Edité le : 05/07/2006 dans l'état de la base

N.B. : La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues, en l'état ou sous forme de produits dérivés, est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Centre Départemental de l' Ariège  
Aérodrome de Saint Girons Antichan 09190 Lorp-Sentaraille  
Tél. : 0561040080 – Fax : 0561040085

Figure 4 : Rose des vents – Station Montaut

(source : Météofrance)



## 4.5. CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET GÉOMORPHOLOGIQUE

### Sources :

- Carte géologique au 1/50 000, et notice géologique n°1057 de Pamiers (BRGM),

N.B. : Ce qui suit en italique provient la notice de la carte géologique de Pamiers.

### 4.5.1. Contexte général

Géographiquement, les terrains se trouvent dans la basse vallée de l'Ariège, en rive droite de l'Ariège, dans la plaine. La vallée s'étend sur environ 10 km de large, l'Ariège s'appuyant contre les terreforts à l'ouest, et l'Hers s'appuyant contre les terreforts à l'est. L'essentiel des accumulations d'alluvions se sont effectuées entre les deux rivières.

Dans la région, la mer a réalisé des successions de transgression/régression tout au long du Secondaire et jusqu'au Tertiaire (Éocène - llerdien). Pendant cette période, les dépôts ont été variés (série calcaire et marneuse au cours du Lias, série dolomitique avec le Bathonien, série de flysch marneuse ou calcaréo-argileuse pendant le Sénonien, dépôts marneux, sableux et calcaires durant l'Éocène).

*« La mer abandonne ensuite la région alors que la chaîne pyrénéenne commence à s'édifier, comme en témoigne le dépôt des poudingues de Palassou ».* Pendant ce temps, se produisent *« des dépôts détritiques grossiers ».*

*« Les Pyrénées sont alors attaquées par l'érosion. Les produits terrigènes de ce démantèlement s'accumulent au pied des reliefs, où ils constituent l'épaisse série continentale de la molasse aquitaine.*

*C'est au Quaternaire que se dégagent les reliefs pendant que se creusent les vallées et s'édifient les plaines alluviales donnant à la région sa morphologie actuelle. »*

Les terrains du secteur sont situés dans les alluvions des rivières pyrénéennes, c'est à dire au sein de la formation Fz1 (Post-Würm et actuel). Cette formation s'étend sur près de 4 km de large au droit du site, et domine le cours de l'Ariège d'environ 15-20 m.

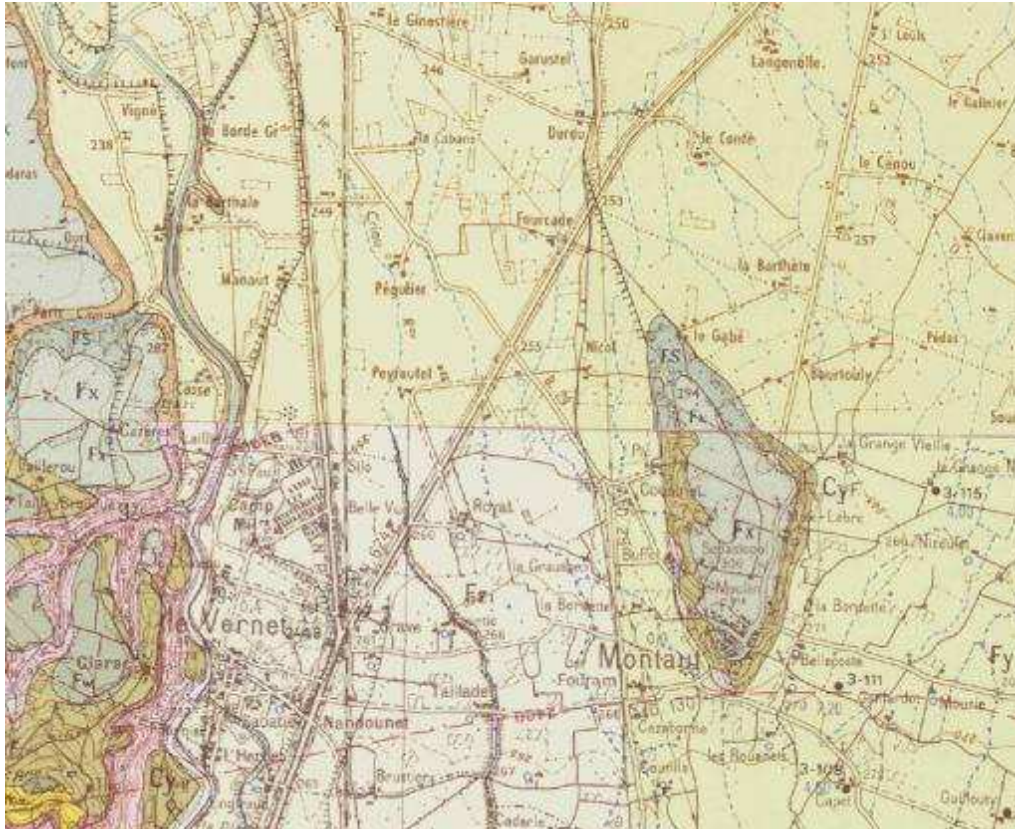
Les terreforts contre lesquels s'appuie l'Ariège en rive gauche sont constitués de molasses, calcaires et poudingues, et pour partie de marnes (formations g2a et g2b – Sannoisien et Stampien). Ils correspondent à la plus grosse masse de poudingues sous-pyrénéens de la carte géologique de Pamiers. Leur puissance peut atteindre *« 300 à 350 m »*. Le pendage peut être assez fort, au Pech de Varilhes, il est *« à 40° »*.

### 4.5.2. Géologie et pédologie locale





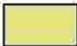

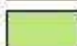



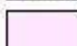
#### 4.5.2.1. Formations du site

Les terrains du site se localisent dans les alluvions des rivières pyrénéennes (formation Fz1). Les éléments constitutifs de cette formation sont des cailloutis inférieurs, des limons supérieurs, avec parfois des sables intermédiaires. Leur puissance peut atteindre *« 10 à 16 m »*, pour des dimensions variant de manière décroissante d'amont en aval (*« 18-22 cm à 30-35 cm »* pour les plus gros). On trouve *« essentiellement des quartz et des quartzites, mais aussi des granites et des granulites »*. Les limons sont peu épais, ou même parfois absents. Cette formation joue le rôle de nappe alluviale.





▼ Feuille N°1057 - PAMIERS (Notice) (Commander la carte)

-  Formations résiduelles sur plateaux molassiques
-  Post-Würm et actuel : alluvions des rivières pyrénéennes : galets, graviers, sables
-  Post-Würm et actuel : Alluvions des autres rivières : galets, graviers, sables argiles
-  Post-Würm à actuel : Colluvions et solifluxions de versants sur molasses
-  Post-Würm à actuel : Colluvions et solifluxions de versants sur alluvions des terrasses
-  Würm supérieur : Formations loessiques
-  Würm : Alluvions des basses terrasses : galets, graviers, sables
-  Riss : Alluvions des moyennes terrasses : galets siliceux, graviers, argiles sableuses
-  Günz, Mindel : Alluvions des hautes terrasses : galets siliceux, argiles sableuses rubéfiées
-  Villafranchien : Alluvions des niveaux supérieurs : galets siliceux patinés, argiles rubéfiées
-  Burdigalien : Marnes, molasses et calcaires
-  Burdigalien : Marnes, molasses et calcaires, bancs calcaires
-  Stampien supérieur : Marnes, molasses, poudingues et calcaires

Carte géologique - Source brgm.fr

#### 4.5.2.2. Pédologie du secteur

Les sols du secteur sont des fluvisols, localement appelés « grausses ». Ce sont des sols perméables, souvent caillouteux et peu argileux.









assurent le transit ou l'évacuation des eaux de ruissellement ou des apports d'eau d'irrigation. De plus, les eaux de pluies s'infiltrent sur le secteur amont de la basse plaine et de la basse terrasse.

Les terreforts présentent « des sources disséminées avec un petit débit régulier ».

Il n'existe pas de puits sur le site ni à moins de 200 m en aval hydrogéologique. Situées à plusieurs mètres de profondeur, les eaux souterraines ne présentent pas de vulnérabilité vis à vis des activités du site.

#### 4.6.1.2. Qualité et vulnérabilité des eaux souterraines

##### ▣ Données de l'ADES

D'après le SDAGE 2016-2021, les terrains visés se trouvent au niveau de la masse d'eau souterraine des « alluvions de l'Ariège et de ses affluents » (code n° FRFG019). Cette masse d'eau est affectée des objectifs de qualité :

- Bon état quantitatif 2015
- Bon état chimique 2027 (exemption en raison des nitrates et pesticides)

Actuellement, la masse d'eau présente :

- un bon état quantitatif,
- un état chimique mauvais.

Un suivi de la qualité des eaux souterraines est réalisé par l'ADES<sup>11</sup> sur la commune du Vernet à la source de Naudounet. Aucune donnée n'est pour l'instant disponible.

Il n'existe pas de réseau de mesure de qualité des eaux souterraines ni de puits sur le site.

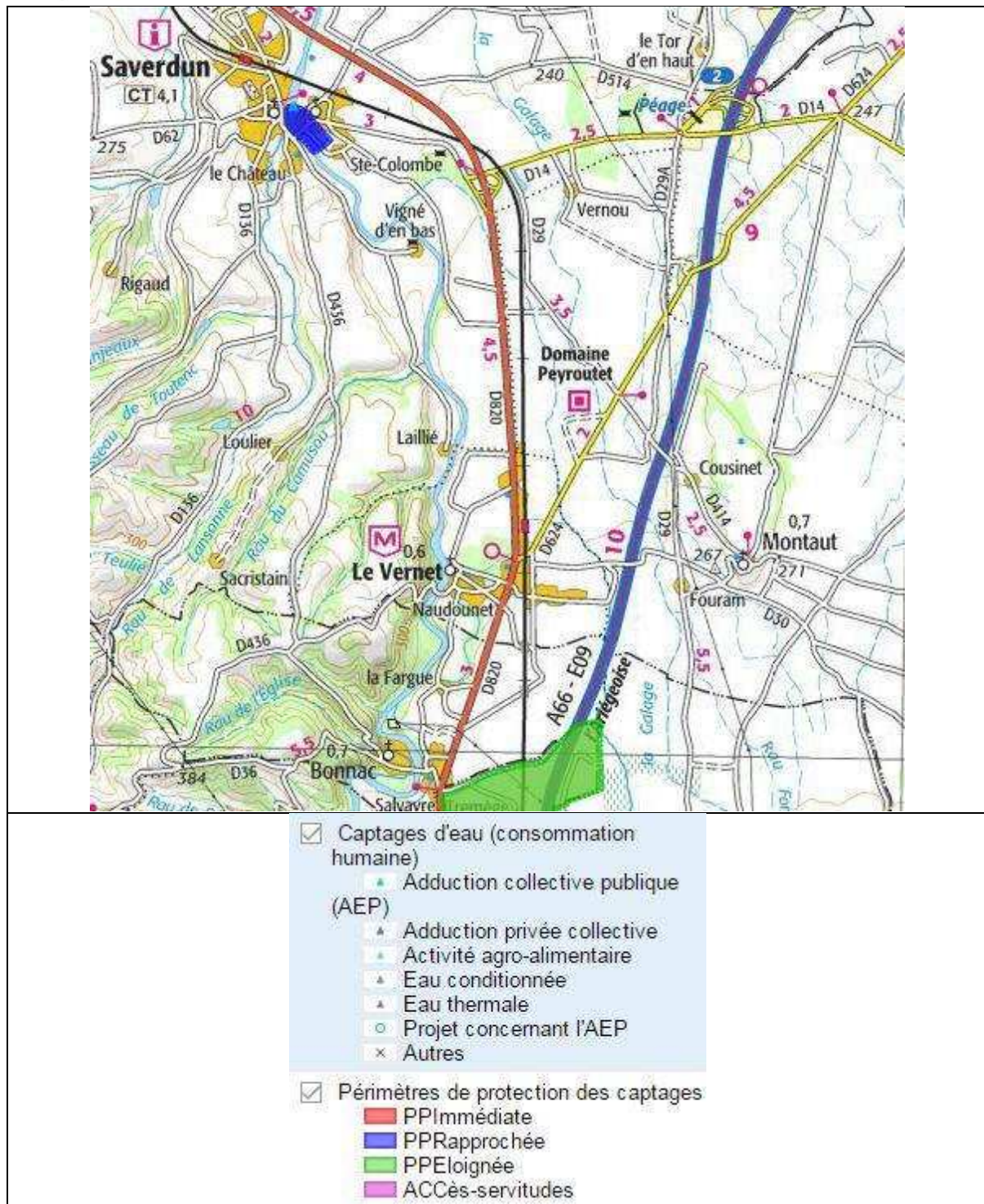
#### 4.6.1.3. Utilisation des eaux souterraines

La localisation des captages d'alimentation en eau potable et de leurs périmètres de protection respectifs sont donnés sur la planche suivante (Source : ARS Midi-Pyrénées).

---

11 ADES : Accès aux Données des Eaux Souterraines





Dans ce secteur de basse plaine, le captage d'eau potable situé **au plus près en aval** du site est le captage de Méras, dans l'Ariège à Saverdun. Il est situé à environ 6 km au nord-ouest du site par la rivière, le périmètre de protection rapproché se localise à environ 5,4 km du site.

On ne recense pas d'utilisation des eaux souterraines sur les terrains du site.



## 4.6.2. A.7.2- Eaux superficielles

### 4.6.2.1. Le réseau hydrographique local

L'hydrographie locale est principalement constituée de l'Ariège et de ses affluents. Le site se trouve sur le bassin versant de l'Ariège, et plus précisément en rive droite, entre le confluent du Dalou et le confluent de l'Estrique de Saint-Victor.

**L'Ariège** prend sa source dans les Pyrénées à 2 400 m d'altitude et se jette en rive droite de la Garonne, au niveau de Portet-sur-Garonne.

Son linéaire s'étend sur 164 km. Après un parcours montagnard jusqu'à la cluse de Saint-Jean-de-Verges (au sud du site), l'Ariège évolue dans un contexte de plaine jusqu'à la confluence avec la Garonne. L'écoulement de l'Ariège s'effectue selon une direction globalement nord-sud au niveau du site. Elle est alimentée par des cours d'eau formés pour partie dans les terreforts molassiques (affluents rive gauche), et pour partie dans la basse vallée de l'Ariège (affluents rive droite). Elle suit son cours à l'ouest du site, et passe au plus près à 550 m des limites ouest du site.



L'Ariège au Vernet

**Le ruisseau du Criou**, affluent de l'Ariège, passe à environ 600 m à l'est des limites du site, bien au-delà de la voie ferrée. Son linéaire s'étend sur 35 km avant sa confluence avec l'Ariège. Il est alimenté par de nombreux ruisseaux et écoulements non pérennes.

### 4.6.2.2. Qualité des eaux superficielles

D'après le SAGE 2016-2021, l'Ariège a été classée sur ce tronçon comme ZOS (Zone à objectif plus strict) où des programmes sont mis en œuvre pour réduire les coûts de traitement de l'eau potable.

### Suivi de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne





L'Ariège fait l'objet d'un suivi de qualité des eaux. La station la plus proche se situe à l'amont du site sur la commune du Vernet (à quelques centaines de mètres au sud-ouest du site).

La présentation de la station est la suivante :

- **Code RNDE :** 05170900
- **Commune :** Le Vernet
- **Localisation précise :** Pont de Le Vernet d'Ariège
- **Typologie :** Grand cours d'eau dans Coteaux aquitains exogène de Pyrénées
- **Masse d'eau :** Représentative de l'état écologique de la masse d'eau : L'Ariège du confluent du Vernajoul (Fajal) au confluent de l'Hers vif (FRFR170)
- **Réseau(x) :** Etude particulière, Réseau Complémentaire Agence, Réseau Contrôle de Surveillance, Réseau Contrôle Opérationnel, Réseau de stations ONEMA, Réseau Nitrates, Réseau Phytosanitaire

Cette station permet un suivi régulier de la qualité de l'eau de l'Ariège depuis 1975.

Les derniers résultats sont disponibles sur le site de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (cf. tableau ci-après). La qualité est globalement très bonne, le pH max semble déclassant en qualité bonne. Les eaux présentent une qualité suffisante pour atteindre l'objectif de bon état souhaité.

Paramètres	2011	2012	2013	2014
Carbone organique (mg/l)	2,7	3,5	2,6	2,4
Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours (DBO5 en mg/l)	1,9	2	1,8	1,8
Oxygène dissous (mg/l)	9,1	9,3	9,8	9,8
Taux de saturation en oxygène	94	94	99	101
Ammonium (mg/l)	0,05	0,05	0,05	0,04
Nitrites (mg/l)	0,03	0,03	0,03	0,02
Nitrates (mg/l)	3	3	3,4	3,4
Phosphore total (mg/l)	0,09	0,09	0,09	0,04
Orthophosphates (mg/l)	0,07	0,06	0,07	0,07
pH min	7,7	7,7	7,8	7,8
pH max	8,6	8,5	8,5	8,5
Température (°C)	17	16	16,8	16,9
Indice biologique global	Bon	Bon	Bon	Bon

**Figure 5 : Qualité de l'eau, station « Ariège à le Vernet d'Ariège » (source : Agence de l'Eau Adour-Garonne)**

	Très bon
	Bon
	Moyen
	Médiocre
	Mauvais



## 4.7. FLORE, FAUNE ET MILIEUX « NATURELS »

### 4.7.1. Zonages d'inventaire et de protection

Les terrains du site ne sont couverts par aucun inventaire ou zonage de protection du patrimoine naturel.


Les zones les plus proches sont les suivantes :

Zonage	Description	Distance au site
ZNIEFF <sup>12</sup> de type I n° 730011901	Bois de Bonnac	À environ 650 m à l'ouest
ZNIEFF de type I n° 730010232	Cours de l'Ariège	À environ 550 m à l'ouest
ZNIEFF de type II n° 730012132	L'Ariège et ripisylves	À environ 530 m à l'ouest
ZSC n° FR7301822	Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	À environ 550 m à l'ouest
APPB n° FR3800253	Cours de l'Ariège	À environ 550 m à l'ouest



<sup>12</sup> Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



<ul style="list-style-type: none"><li>∨ <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité - Milieu naturel<ul style="list-style-type: none"><li>∨ <input checked="" type="checkbox"/> Réseau Natura 2000<ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> Natura 2000 - ZSC</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Natura 2000 - ZPS</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Natura 2000 - DOCOB<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> En cours</li><li><input type="checkbox"/> Non engagé</li><li><input type="checkbox"/> Validé final</li></ul></li><li><input checked="" type="checkbox"/> Natura 2000 - Habitats d'intérêt communautaire en Midi-Pyrénées<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> IC</li><li><input type="checkbox"/> IC prioritaire</li></ul></li></ul></li><li>∨ <input checked="" type="checkbox"/> Inventaire<ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> ZNIEFF - 2ème génération<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Type 1</li><li><input type="checkbox"/> Type 2</li></ul></li><li><input checked="" type="checkbox"/> ZICO</li></ul></li><li>∨ <input checked="" type="checkbox"/> Protection et labellisation<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Réserve naturelle régionale</li><li><input type="checkbox"/> Réserve naturelle nationale<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> En projet</li><li><input type="checkbox"/> Existante</li></ul></li><li><input type="checkbox"/> Réserve nationale de chasse</li><li><input type="checkbox"/> Parc naturel régional<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> en projet</li><li><input type="checkbox"/> existant</li></ul></li><li><input checked="" type="checkbox"/> Arrêté de biotope</li></ul></li></ul></li></ul>	<p>Zonages de protection et d'inventaires à proximité du site Source Mippygeo.fr</p> <p> Localisation du site</p>
---	--

#### 4.7.2. Milieux sur et autour du site

Le site est constitué d'une plate-forme stabilisée et d'un bâtiment. Le parking est bordé de murs et de merlons végétalisés. Aucun « milieu naturel » proprement dit n'est présent sur le site. Aux abords, on trouve une prairie artificielle sur la parcelle entre le site et la RD 820, et des cultures alentour. Un jardin d'agrément privé est aussi présent en limite sud de la plate-forme et à l'ouest du hangar.





Champs cultivés au nord du site



Champs cultivés à l'ouest du site

Prairie artificielle entre le site et la RD 820



Plate-forme stabilisée sur le site lui-même



Les terrains du site concernent un centre VHU, dont les extérieurs sont occupés par une plateforme composée de remblais tassés recouverts de déchets d'enrobé compactés, ainsi que par des merlons colonisés par une végétation rudérale. Quelques arbres (platanes et peuplier hybride), ponctuent cet espace ouvert anthropisé.

Deux types d'habitats naturels peuvent être distingués :

➤ Communautés végétales des milieux tassés nitrophiles

Description	Rapprochement phytosociologique	Localisation
Zone rudérale (CB : 87.2)	<i>Polygono arenastri-poetea annuae</i> (végétation annuelle subnitrophile des stations hyperpiétinées)	Plateforme

Ce type de végétation colonise la plateforme extérieure du Centre VHU, sur des sols minéraux tassés qui limitent fortement le développement de la plupart des espèces floristiques. Le recouvrement végétal s'avère très épars, voire totalement absent sur une part importante du milieu. Le cortège floristique, très pauvre, se compose d'espèces annuelles à vivaces adaptées au tassement des sols en raison d'un port rasant, en rosette ou traçant.



Cortège végétal observé :

Famille	Nom latin	Nom commun
Plantaginaceae	<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles
Plantaginaceae	<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne-de-cerf
Poaceae	<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel
Polygonaceae	<i>Polygonum aviculare.</i>	Renouée des oiseaux
Portulacaceae	<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier jaune
Brassicaceae	<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette sauvage
Fabaceae	<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant
Poaceae	<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole tenace
Poaceae	<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine
Verbenaceae	<i>Verbena officinalis</i>	Verveine sauvage

➤ Communautés rudérales nitrophiles vivaces à annuelles

Description	Rapprochement phytosociologique	Localisation
Zone rudérale (CB : 87.2)	<i>Sysimbrion officinalis</i> (Végétation rudérale, anthropogène, nitrophile, à dominance d'espèces annuelles)	Merlons et remblais localisés sur le pourtour du site

La plateforme est entourée de merlons et de remblais accueillant une végétation herbacée dense et haute, composée d'espèces rudérales nitrophiles annuelles à vivaces, comme l'armoise commune, la vergette de Sumatra, la laitue scariole ou encore le Chénopode blanc. Les zones les plus stabilisées, notamment en pied de merlon, accueille un cortège dominé par les vivaces, évoluant vers des friches rudérales à mélilot blanc et carotte. Au contraire, les zones les moins stabilisées, souvent plus riches en nitrates, sont colonisées par une végétation à dominante d'annuelles.

Cortège végétal observé :

Famille	Nom latin	Nom commun
Asteraceae	<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise vulgaire
Fabaceae	<i>Melilotus albus</i>	Mélilot blanc
Asteraceae	<i>Conyza sumatrensis</i>	Vergette de Sumatra
Poaceae	<i>Echinochloa crus-galli</i>	Echinochloa pied-de-coq
Poaceae	<i>Setaria pumila</i>	Sétaire naine
Caprifoliaceae	<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble
Asteraceae	<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé
Rosaceae	<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune
Asteraceae	<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun
Apiaceae	<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage
Fabaceae	<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée
Asteraceae	<i>Sonchus asper</i>	Laiteron piquant
Asteraceae	<i>Picris echioides</i>	Picride fausse-vipérine
Amaranthaceae	<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc
Solanaceae	<i>Datura stramonium</i>	Stramoine
Dipsacaceae	<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux





### 4.7.3. La faune et la flore du site

La flore recensée sur le site apparaît peu diversifiée et banale, essentiellement composée d'espèces floristiques rudérales nitrophiles caractéristiques des zones anthropiques ou fréquemment remaniées. Aucune espèce à statut de protection et/ou de patrimonialité n'y a été relevée.

En ce qui concerne la faune, les potentialités d'accueil du site s'avèrent très faibles, principalement en raison de la nature des habitats naturels en place et de l'action anthropique du site. Les merlons et pourtours de la plateforme sont potentiellement colonisés par le lézard des murailles, espèce de Reptiles protégée, mais commune à très commune tant localement qu'à l'échelle nationale. Les friches hautes colonisant les merlons constituent des habitats d'alimentation pour certaines espèces communes de passereaux granivores, comme le chardonneret élégant, le pinson des arbres, le verdier, le moineau domestique... Enfin, les terrains du site accueillent quelques arbres de haut-jet, dont la strate supérieure peut potentiellement servir à la nidification de certaines espèces tolérant la proximité de l'Homme, comme la pie bavarde, la corneille noire...

### 4.7.4. Évaluation de la sensibilité écologique du site

Le tableau suivant synthétise les principaux enjeux écologiques sur la zone.



	Nom commun	Statut	Commentaires	Enjeux
<b><u>Habitats</u></b>	Plate-forme Zone rudérale (CB : 87.2) Végétation annuelle subnitrophile des stations hyperpiétinées	-	Pas d’intérêt floristique particulier.	<b>Nul</b>
	Merlons (CB : 87.2) Végétation rudérale, anthropogène, nitrophile, à dominance d’espèces annuelles	-	Pas d’intérêt floristique particulier.	<b>Nul</b>
<b><u>Reptiles</u></b>	Lézard des murailles	PN (A 2) – DH IV LR (à surveiller)	Présence très probable en limite de site – Espèce très commune dans le secteur	<b>Très faible</b>
<b><u>Avifaune</u></b>	Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> )	Liste Rouge Nationale LC	Présence très probable en limite de site – Espèce très commune dans le secteur	<b>Très faible</b>
	Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )	Liste Rouge Nationale	Présence très probable en limite de site – Espèce très commune dans le secteur	<b>Très faible</b>
	Verdier d’Europe ( <i>Chloris chloris</i> )	LC	Présence très probable en limite de site – Espèce très commune dans le secteur	<b>Très faible</b>
	Moineau domestique ( <i>Passer domesticus</i> )	Liste Rouge Nationale	Présence avérée en limite de site – Espèce très commune dans le secteur	<b>Très faible</b>
	Pie bavarde ( <i>Pica pica</i> )	LC	Présence avérée - Nidification possible	<b>Très faible</b>
	Corneille noire ( <i>Corvus corone</i> )	Liste Rouge Nationale	Nidification possible	<b>Très faible</b>

PN : Protection Nationale  
DH : Directive Habitats  
LR : Liste Rouge  
LC : Préoccupation mineure



Est présentée ci-dessous la synthèse de l'analyse écologique des terrains étudiés mettant en évidence les avantages et sensibilités que présentent la localisation et la nature même de l'activité vis-à-vis des impacts sur le milieu naturel.

INTÉRÊTS/ATOUS	SENSIBILITÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les milieux présents dans l'aire d'étude sont des milieux perturbés, remaniés et fortement artificialisés.</li> <li>• Diversité d'espèces végétales faible et qui concerne des espèces communes dans le secteur.</li> <li>• Diversité faible au niveau de la faune répertoriée et potentielle</li> <li>• Absence de zones humides</li> <li>• Absence d'espèce à enjeux en nidification ou en reproduction</li> <li>• Pas de gîte observé sur le périmètre d'étude pour les chauves-souris</li> <li>• Espèces communes dans le secteur et ubiquistes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence probable du Lézard des murailles en limite du site.</li> </ul>

***Les terrains du site font présentement une sensibilité très faible à nulle. Le potentiel écologique du site ne représente donc pas une contrainte notable.***



## 4.8. CONCLUSIONS : LES SENSIBILITÉS DE L'ENVIRONNEMENT

	Pas de contrainte
	Contrainte faible
	Contrainte moyenne
	Contrainte forte

<b>Situation administrative</b>	<b>Document d'urbanisme</b>	Activité compatible avec le POS du Vernet
	<b>Servitudes aériennes, radioélectriques, France Télécom</b>	Aucune
	<b>Servitudes aéronautiques</b>	Aucune
	<b>SDAGE</b>	Activité compatible.
<b>Paysage et patrimoine</b>	<b>Vues sur site</b>	Activités industrielles à proximité. Visibilité partielle depuis la RD 820 et les terrains proches
	<b>Monuments historiques</b>	Monuments historiques à l'écart et hors de vue du site.
	<b>Sites inscrits / classés</b>	Pas de sites inscrits / classés dans le secteur.
	<b>Sites archéologiques</b>	Pas de sensibilité (terrains artificialisés)
<b>Milieu humain</b>	<b>Voisinage</b>	Habitations à 30m au plus près du site.
	<b>Tourisme et sentier de randonnée</b>	Pas de sentier de randonnée, ni de site touristique à proximité du site.
	<b>Voiries / trafic</b>	Accès aisé, circulation dense.
	<b>Niveaux sonores</b>	Niveau sonore principalement influencé par le trafic de l'a RD 820
	<b>Air</b>	Émissions polluantes existantes (gaz d'échappement des véhicules et des travaux agricoles)
	<b>Ambiance lumineuse</b>	Phares et éclairage des sites industriels proches.
<b>Milieu physique</b>	<b>Erosion / stabilité / sismicité</b>	Zone de sismicité faible, terrains stables.
	<b>Eaux superficielles</b>	Pas de sensibilité et hors de la zone inondable.
	<b>Eaux souterraines</b>	Nappe phréatique sous-jacente sensible aux risques de pollution.
<b>Milieu naturel</b>	<b>Natura 2000</b>	Zonage le plus proche à 550 m
	<b>ZNIEFF</b>	Zonage le plus proche à 550 m sans interaction possible avec le site
	<b>Milieus / flore / faune</b>	Milieus fortement artificialisés. Pas d'intérêt, espèces faunistiques et floristiques peu diversifiées, taxons communs
	<b>Fonctionnalités écologiques</b>	RAS